

SYNDICAT MIXTE

LEINS

GARDONNENQUE

02 CONTEXTE GENERAL

05 PETITE ENFANCE

06 ENFANCE JEUNESSE

07 ACTION SOCIALE

08 PROPRIETE

09 URBANISME

10 VIE LOCALE

11 COMMUNICATION

12 SPORT

13 NATATION

14 FINANCES

15 DÉLÉGUÉS / ADHÉSIONS



VOTRE COMMUNE EST ADHÉRENTE DU SYNDICAT MIXTE
LEINS GARDONNENQUE.

KEZAKO

Installé à Saint Geniès de Malgoirès, il a pris la suite de l'ex
Communauté de communes éponyme.

Il est composé de 4 agents (1 Directrice, 1 secrétaire-agent d'accueil, 1
instructrice urbanisme, 1 animatrice du Relais Emploi) + 6 agents
détachés à la crèche de Sainte Anastasie.

Il est ouvert au public du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 17h, le
vendredi de 8h à 12h, sans rendez-vous. Les seuls jours de fermeture
sont les jours fériés et éventuellement le lendemain ou la veille de ces
jours.

Il a un fonctionnement dit « à la carte ». Chaque adhérent peut, par
délibération, choisir de mutualiser ou non une action. La commune
adhère à un ou plusieurs pôles de compétence.

**Le Syndicat a actuellement développé 10 pôles de compétences et
compte 16 adhérents.**

Pour le suivi des pôles de compétences, la Syndicat a créé 5
commissions de travail et réunit un comité syndical au moins une fois
par trimestre (4 à 6 conseils par an en moyenne).

Chaque commune désigne un nombre de délégués au Comité
syndical (et autant de suppléants) proportionnel à sa population (2
pour moins de 1000 habitants, 3 pour plus de 1000 habitants). Tous les
délégués votent les délibérations relatives à l'administration générale.
Seuls les délégués concernés par une compétence participent aux
délibérations relatives au pôle.

Chaque commune désigne 1 délégué et 1 suppléant dans chaque commission pour laquelle il a au moins une compétence. Il n'y a pas de notion de quorum, il n'y a pas de vote, ce sont des commissions de travail. Toutefois celles-ci n'ont de sens que si les délégués sont présents et les communes toutes représentées. **La désignation dans une commission de travail vaut donc engagement à y participer régulièrement et à prévenir de son absence en cas d'empêchement au moins 48h à l'avance pour éviter de mobiliser les présents inutilement si le nombre de délégués est insuffisant. Le délégué et/ou le suppléant peuvent participer.**

Les convocations sont adressées par mail, elles sont systématiquement adressées en Mairie, mais aussi directement sur le mail du délégué si celui-ci l'a communiqué. En 2020, le Syndicat Mixte envisage de communiquer également avec les délégués par sms (appli WhatsApp) pour plus d'efficacité.

Les commissions se réunissent en semaine (sauf vendredi) à 18h30. Les comités syndicaux à 20h30. Les réunions ont lieu dans les locaux du Syndicat Mixte à Saint Geniès de Malgoirès.

Le budget de chaque pôle de compétence est réparti entre adhérents selon les règles établies par les adhérents eux-mêmes (clé de répartition). Comme pour le budget communal, chaque action est répartie entre adhérents au coût réel, sans lissage dans le temps. Les éventuels excédents ou déficits sont systématiquement repris d'une année à l'autre, et impactent à la hausse ou à la baisse les cotisations l'année suivante. Cet équilibre périlleux pour le Syndicat permet aux communes de payer le « juste prix » du service, chaque année.

Le fonctionnement du Syndicat Mixte s'appuie sur 2 documents : **ses statuts et le Pacte syndical**, rédigé par ses membres, qui détaille le règlement intérieur des instances et le contenu des compétences.

LES 16 COMMUNES ADHÉRENTES

COLLORGUES - DIONS - FONS - GAJAN - GARRIGUES - LA ROUVIERE - MAURESSARGUES - MONTAGNAC - MONTIGNARGUES - MOULEZAN - Communauté de communes du PAYS DE SOMMIERES (en substitution représentation de la commune de PARIGNARGUES) - SAINT BAUZELY - SAINT GENIES DE MALGOIRES - SAINT MAMERT - SAINTE ANASTASIE - SAUZET

LES 10 PÔLES DE COMPÉTENCE

PETITE ENFANCE - ENFANCE JEUNESSE - PERISCOLAIRE - ACTION SOCIALE - PROPRETE - URBANISME - VIE LOCALE - COMMUNICATION - SPORT - NATATION

Tous les adhérents financent et bénéficient des services de l'administration générale.

A ce titre :

Le Syndicat Mixte est **Maison des Services au Public**. Les agents sont amenés à accompagner tous les administrés dans toutes leurs démarches en ligne (ANTS, CAF, MSA, CARSAT, Pôle Emploi, DGFIP, logement, justice...).

La Directrice réalise l'ensemble des **analyses relatives à la qualité de l'air intérieur** obligatoires dans les établissements accueillants des enfants (équipement autonome, formation, rédaction d'un rapport de prévention).

Un agent a été nommé **Délégué à la Protection des Données dans le cadre du RGPD** et veille à la mise en place et à la conformité des procédures.

Le Syndicat réalise, par convention de **prestation de service, la comptabilité et la paye** du SCOT Sud Gard.

La compétence « périscolaire » est en sommeil. Elle a permis d'organiser les Temps d'Accueils Périscolaires (TAP) qui n'ont plus lieu actuellement puisque toutes les écoles du territoire sont repassées à 4 jours d'école.

PETITE ENFANCE

Adhérents (13) : DIONS - FONS - GAJAN - MAURESSARGUES - MONTAGNAC - MONTIGNARGUES - MOULEZAN - Communauté de communes du PAYS DE SOMMIERES (en substitution représentation de la commune de PARIGNARGUES) - SAINT BAUZELY - SAINT GENIES DE MALGOIRES - SAINT MAMERT - SAINTE ANASTASIE - SAUZET

Le Syndicat Mixte a la gestion (déléguée) de :

- **3 crèches (Parignargues / Saint Geniès / Sainte Anastasie)**
- **1 micro-crèche (Moulézan)**
- **1 Lieu Accueil Parent Enfants (LAEP Saint Geniès)**
- **1 Relais Assistantes Maternelles (RAM itinérant)**

L'ensemble de ces services est accessible à l'ensemble des administrés des communes adhérentes. Les délégués sont donc invités à participer à l'ensemble des réunions même quand la structure concernée n'est pas sur la commune.

Les communes peuvent (doivent) communiquer sur l'ensemble de ces structures qui s'adressent à leurs habitants.

En début de mandat, nous organiserons avec la commission la visite de l'ensemble des structures.

La commission se réunit a minima :

- **En janvier de chaque année** pour le bilan annuel de chaque structure (compter 3 réunions dans le mois), en présence des Directeurs/trices et des gestionnaires
- **Tous les 4 ans** pour préparer le renouvellement du contrat CAF - prochaine échéance du contrat le 31/12/2021 (compter 3-4 réunions de travail réparties sur un trimestre)

La commission est invitée à participer, si elle le souhaite (le peut) à différentes rencontres « techniques » (ces réunions ont lieu en journée) :

- **Le comité de pilotage CAF** (une réunion par an), en présence du coordonnateur CAF et de l'ensemble des structures du contrat.
- **La réunion de concertation RAM** (une réunion par an), en présence de la CAF, la PMI, les représentants (un pour les crèches, un pour les assistantes maternelles)

Nous proposons à la commission, si elle le souhaite (et le peut) de participer à un repas sur une des structures crèche au moins une fois par an (ce temps a lieu à midi, en semaine). Ce temps est l'occasion de mesurer la qualité des temps de repas, d'échanger avec la cuisinière et les équipes, etc.

La commission se réunit ensuite à sa demande ou en fonction des projets et/ou besoins.

ENFANCE JEUNESSE

Adhérents (11) : FONS - GAJAN - LA ROUVIERE - MAURESSARGUES - MONTAGNAC - MONTIGNARGUES - MOULEZAN - SAINT BAUZELY - SAINT GENIES DE MALGOIRES - SAINT MAMERT - SAUZET

Le Syndicat Mixte a la gestion (déléguée) de :

- **1 Accueil de Loisirs Sans Hébergement de 96 places (ALSH - St Geniès) ; 3-12 ans**
- **1 Espace Jeunes (EJ - St Geniès de Malgoirès) ; 12-17 ans**
- **1 Ludothèque (itinérante) ; tout public**

En début de mandat, nous organiserons avec la commission la visite de l'ensemble des structures.

La commission se réunit a minima :

- **En janvier de chaque année** pour le bilan annuel de chaque structure (compter 2 réunions dans le mois), en présence des Directeurs/trices et des gestionnaires
- **Tous les 4 ans** pour préparer le renouvellement du contrat CAF - prochaine échéance du contrat le 31/12/2021 (compter 3-4 réunions de travail réparties sur un trimestre)

La commission est invitée à participer, si elle le souhaite (le peut) au comité de pilotage CAF (une réunion par an), en présence du coordonnateur CAF et de l'ensemble des structures du contrat.

Nous proposons à la commission, si elle le souhaite (et le peut) de participer à un repas sur le Centre de Loisirs au moins une fois par an (ce temps a lieu à midi, en semaine). Ce temps est l'occasion de mesurer la qualité des temps de repas, d'échanger avec la cuisinière et les équipes, etc.

La commission se réunit ensuite à sa demande ou en fonction des projets et/ou besoins.

ACTION SOCIALE

Adhérents (10) : FONS – GAJAN – MAURESSARGUES – MONTAGNAC – MONTIGNARGUES – MOULEZAN – SAINT BAUZELY – SAINT GENIES DE MALGOIRES – SAINT MAMERT – SAUZET

Le Syndicat Mixte anime à ce titre un Relais Emploi (itinérant).

Ce Relais est conventionné avec Pôle Emploi (ce qui permet aux administrés de faire leurs démarches sur place plutôt qu'en agence) et avec le Département (financement).

Le Relais Emploi reçoit les demandeurs d'emploi pour les aider dans leurs démarches de recherche d'emploi (CV, lettre de motivation, orientation, définition du projet professionnel, formation...) et les entreprises pour les aider dans leurs recrutements (mise en relation, information sur les types de contrats, les aides...).

Il organise une permanence conjointe avec la Mission Locale Jeunes de Nîmes, chaque mercredi matin.

Avec Pôle Emploi, le Relais organise chaque année un forum de l'emploi, ouvert à tous.

L'animatrice est référente du dispositif « bourse au permis » qui permet d'attribuer une bourse de 200 euros au jeune sous deux conditions : réaliser une action citoyenne de 35h sur le territoire, obtenir le code.

L'animatrice a reçu toutes les formations relatives à l'accueil Maison des Services au Public (MSAP) et reçoit également tous les administrés pour leurs démarches administratives lors de ses permanences.

Le Relais Emploi a plusieurs labellisations :

- **Point Information Jeunesse (PIJ)** : à ce titre le Relais anime chaque année un forum de l'orientation dans un des deux collèges (St Geniès ou Brignon) en lien avec les équipes enseignantes et peut proposer différentes animations à la demande des collègues (journées de prévention, ateliers...). L'animatrice reçoit sur ses permanences tous les jeunes quelles que soient leurs problématiques (logement, santé, formation, addictions...).
- **Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)** : réseau régional

La commission est invitée à participer, si elle le souhaite (le peut) au comité de pilotage du Relais Emploi (une réunion par an), en présence du Département et de l'ensemble des partenaires (assistantes sociales, Mission Locale Jeunes...), pour la présentation du bilan annuel (cette réunion a lieu en journée).

La commission se réunit ensuite à sa demande ou en fonction des projets et/ou besoins.

PROPRETE

Adhérents (8) : FONS - GAJAN - MONTAGNAC - MONTIGNARGUES - MOULEZAN - SAINT BAUZELY - SAINT GENIES DE MALGOIRES - SAUZET

**Le Syndicat Mixte possède un contrat de prestation de service (société OCEAN).
Le contrat est signé pour une période de 3 ans, renouvelable 2 fois un an.
Le contrat est conclu selon les besoins propres de chaque commune (fréquence, type de passage, localisation...).**
Le Syndicat Mixte est également adhérent au SITOM du Sud Gard pour l'élimination des déchets.

La commission se réunit a minima :

- **Tous les 3 ou 5 ans** pour préparer le renouvellement du marché public - prochaine échéance du contrat le 6 mars 2022 (compter 1-2 réunions de travail)

La commission se réunit ensuite à sa demande ou en fonction des projets et/ou besoins.



URBANISME

Adhérents (11) : FONS - GAJAN - LA ROUVIERE - MAURESSARGUES - MONTAGNAC - MONTIGNARGUES - MOULEZAN - SAINT BAUZELY - SAINT GENIES DE MALGOIRES - SAINT MAMERT - SAUZET

Le Syndicat Mixte emploie une Instructrice Droit des Sols.

Elle est mandatée auprès de l'ensemble des communes pour :

- **L'instruction de toutes les demandes d'urbanisme : PC, PA, PD, CUa, Cub, DP...**
- **Une assistance à l'élaboration des PLU, aux modifications et révisions des documents**
- **La réalisation de l'ensemble des contrôles de conformité (agent assermenté)**
- **Une assistance juridique (procédures foncières...)**

Le service est ouvert avec ou sans rendez-vous pendant nos horaires d'ouverture. Elle n'est pas remplacée durant ses absences (sauf longue durée exceptionnelle).

La commission se réunit ensuite à sa demande ou en fonction des projets et/ou besoins (présentation d'un texte réglementaire, d'un nouveau dispositif...)

VIE LOCALE

Adhérents (8) : FONS – GAJAN – MAURESSARGUES - MONTAGNAC – MONTIGNARGUES – SAINT BAUZELY – SAINT GENIES DE MALGOIRES – SAUZET

Le Syndicat Mixte propose à ce titre :

- **Une programmation culturelle complémentaire de l'offre existante (16-17 dates par an)**
- **Du cinéma itinérant (en salle et en plein air), environ 20 dates par an**
- **L'organisation de journées événements (St Vincent des Leins, rando VTT, Rallye Photo Clic'n Flash, fête du jeu, fête de la musique, forum des associations, festival Lis Tes Ratures)**
- **Prêt de matériel gratuit à la commune et à ses associations (minibus, barnums, estrade, barrières, écrans, écocup, éthylotest, sono, tapis de danse...)**

La commission a accès à une boîte mail spécifique où l'ensemble des propositions de spectacles sont adressées et peuvent être classées.

Le délégué est chargé de l'accueil de la compagnie, du technicien ou des équipes pour chaque date sur sa commune.

Il est par ailleurs attendu des délégués un engagement à communiquer au préalable sur la commune (distribution de flyers, affiches, fléchage...). Cette communication est indispensable.

En cas d'événement (7 par an), toutes les communes sont invitées à assurer cette communication dans son propre village. Par ailleurs, la présence des délégués sur ces 7 rendez-vous est particulièrement appréciée (elle évite des surcoûts : recrutements, prestations...).

La commission se réunit a minima :

- **En septembre de chaque année** pour la sélection des spectacles de l'année suivante,
- **En amont de chaque événement** pour préparer l'événement en question (au moins une réunion, soit au moins 7 réunions par an)

La commission se réunit ensuite à sa demande ou en fonction des projets et/ou besoins.

COMMUNICATION

Adhérents (9) : FONS - GAJAN - MONTAGNAC - MONTIGNARGUES - SAINT BAUZELY - SAINT GENIES DE MALGOIRES - SAINT MAMERT - SAUZET

Le Syndicat Mixte propose à ce titre :

- **La mise en service et la maintenance des sites Internet**
- **L'entretien des panneaux lumineux d'information (et la saisie des annonces associatives)**
- **L'édition et la vente d'ouvrage (livre photo, livres d'histoire...)**

Cette compétence n'a rien à voir avec la communication propre aux activités du Syndicat (qui serait de l'administration générale). C'est une compétence qui offre des outils de communication aux communes. La mutualisation permet des coûts inférieurs à des abonnements individuels.

En début de mandat, nous organiserons deux formations (rappels) :

- L'utilisation des panneaux lumineux, présentation de la charte et de l'outil informatique
- L'utilisation de l'outil d'administration des sites internet

Chaque commune choisit évidemment son mode d'administration (élus et/ou agents). Il est attendu toutefois que chaque commune ait un agent qui soit également formé.

La commission se réunit ensuite à sa demande ou en fonction des projets et/ou besoins (projet en cours : la mise en service d'une application smartphone, prévoir 3-4 réunions jusqu'à finalisation éventuelle).

SPORT



Adhérents (7) : FONS - GAJAN - MAURESSARGUES - MONTAGNAC - MONTIGNARGUES
- SAINT BAUZELY - SAINT GENIES DE MALGOIRES

Le Syndicat Mixte gère à ce titre la Halle des Sports de Saint Geniès de Malgoirès hors temps scolaire (soir et vacances), en lien avec le collège et le Département.

Ce qui consiste en :

- **L'organisation des plannings avec les clubs**
- **L'organisation de stages sportifs pendant les vacances**

Ce sont des créneaux ouverts à tous, adultes et enfants (sans lien avec le collège bien sûr).

La commission se réunit ensuite à sa demande ou en fonction des projets et/ou besoins.

NATATION

Adhérents (13) : COLLORGUES - FONS - GAJAN - GARRIGUES - LA ROUVIERE - MAURESSARGUES - MONTAGNAC - MONTIGNARGUES - MOULEZAN - SAINT BAUZELY - SAINT GENIES DE MALGOIRES - SAINT MAMERT - SAUZET

Le Syndicat Mixte a la gestion (déléguée) du bassin de natation à Sauzet (ouvert 6 mois par an).

Le bassin est ouvert à deux cycles scolaires (printemps et automne) et aux clubs (soirs et juillet / août).

La commission se réunit a minima :

- En janvier de chaque année pour le bilan annuel de l'Aquatique Club, en présence des maîtres-nageurs et des bénévoles

La commission se réunit ensuite à sa demande ou en fonction des projets et/ou besoins.

FINANCES

Les 16 communes sont concernées.

Le Syndicat Mixte vote un seul budget principal et tient par ailleurs une comptabilité analytique par compétence.

Le budget général est ainsi la somme de 10 budgets spécifiques. Le compte de résultat également.

La commission se réunit à minima :

- **en septembre** pour faire un point intermédiaire de gestion et valider l'enveloppe de la compétence "Vie Locale" de l'année suivante (*les contrats devant être conclus avant la fin de l'année N pour l'année N+1 afin de garantir la continuité de la programmation*)

Cette réunion est l'occasion d'un éventuel débat d'orientation budgétaire.

- **entre janvier et mars** pour la préparation du budget N

La commission se réunit ensuite à sa demande ou en fonction des projets et/ou besoins.

Cette commission aborde également tous les points d'ordre général, concernant la vie du Syndicat mixte (adhésions, sorties, projets...).

NB : le Président peut également solliciter un BUREAU (par habitude : tous les Maires) sur certains points spécifiques

DELEGUES / ADHESIONS

Le Syndicat Mixte a parfois créé des commissions spécifiques ou compte des représentants dans d'autres instances.

Ainsi, il convient de désigner :

- 1 délégué au **CNAS (Comité National d'Action Sociale)** auquel est adhérent le Syndicat pour ses agents (*compter 1 à 2 réunions par an, convocations adressées directement par l'organisme*)
- 3 délégués et 3 suppléants à la **CAO (Commission d'Appel d'Offres)** chargée d'examiner les offres des candidats en cas de marché public (*en fonction des marchés, moins d'une réunion par an actuellement*).
- 1 délégué et 1 suppléant au **GAL (Groupe d'Action Locale)** du PETR Garrigues Costières de Nîmes (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural), collège des membres publics pour la gestion des fonds LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) - fonds Européens (*compter 3-4 réunions minimum par an*)
- 3 délégués (+ Président et Vice Président) à la **Commission d'examen des demandes de formation**, dans le cadre des demandes liées au Compte personnel de formation (*une seule demande à ce jour*)